

Dispositifs de formation conventionnels mobilisables par les employeurs du sport en 2019 – Critères de financement

<u>Action individuelle</u>	<u>Action collective</u>	<u>Catalogue de branche</u>
<p>Eligibilité = toutes les structures de la branche Salariés et dirigeants bénévoles employeurs</p> <p>Répond aux demandes individuelles de formation éligibles au titre du plan de développement des compétences. Formations non finançables par les dispositifs d’alternance.</p> <p><u>Critères de prise en charge =></u></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Coûts horaires pris en charge : - 40€ HT de l’heure, au titre des actions de formation inférieures à 70 heures - 25€ HT de l’heure, au titre des actions de formation supérieures à 70 heures + frais annexes selon barème OPCA <p>Pas de nombre limite de dossiers ni de plafond par structure Pas de limite en termes de nombre d’heures par action de formation</p>	<p>Eligibilité = toutes les structures de la branche Salariés et dirigeants bénévoles employeurs</p> <p>Répond à une demande collective formulée par un réseau (6 à 25 stagiaires)</p> <p><u>Critères de prise en charge =></u></p> <p>Plafond de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1800€/jour pour les coûts pédagogiques ; - 2 200€/jour en cas de location de salle (devis à joindre) + frais annexes selon barème OPCA (voir page 1) <p>La première demande (qui peut comporter plusieurs actions collectives) est prioritaire</p> <p>Actions dans les DOM facilitées (prise en charge frais annexes formateur venant de métropole)</p>	<p>Eligibilité = toutes les structures de la branche Salariés et dirigeants bénévoles employeurs</p> <p><u>Prise en charge</u>: frais pédagogiques + frais annexes (barème OPCA)</p> <p><u>17 thématiques de formation :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ Mettre en œuvre et piloter le projet de sa structure 2/ Accueillir, intégrer et pratiquer une APS avec le public sénior 3/ Accueillir et intégrer un public en situation de handicap dans sa structure 4/ Promouvoir la laïcité et lutter contre les discriminations 5/ Animer les activités de la structure dans le cadre du développement durable 6/ Réussir la promotion de son évènement sportif/ de sa manifestation sportive 7/ Prévenir et lutter contre les incivilités / Gérer les conflits 8/ Initiation aux techniques d’analyse vidéo 9/ Initiation à la réalisation de tutoriels vidéo liés à une APS 10/ Préparer et suivre les actions de tutorats au sein de la structure 11/ Faire évoluer son offre de pratique 12/ Evaluation des risques professionnels – Mise en place de la DUER 13/ Manager, entrainer, développer l’engagement et la motivation du sportif amateur 14/ Communication du sportif et réseaux sociaux 15/ Média training pour les sportifs 16/ Communication et image de l’entraîneur professionnel 17/ Management d’équipe de joueurs professionnels